

3^{ÈME} ÉDITION 2026 – 2027

Am stram Graines



APPEL À CANDIDATURES



ET SI ON SEMAIT L'AVENIR ?

La cour d'école est une école à part entière. C'est l'école de la vie, de l'amitié, d'une certaine poésie de l'existence aussi, cela passe par le jeu, les activités, les émotions, la découverte de l'autre, la relation au bruit et à l'espace. Lieu de liberté où les enfants peuvent exprimer leur autonomie, construire leur histoire et leurs histoires, la cour est avant tout un lieu d'appropriation dont l'organisation est régie par des règles dictées par les enfants eux-mêmes.

Or, osons l'affirmer : cet espace a été traité par la modernité comme un simple carré de bitume entouré de murs, de parapets, de grillages, disposant d'un préau pour s'abriter de la pluie, une marelle pour les filles, une cage de foot pour les garçons, quelques jeux épars et — pour seul vestige de la vie végétale — deux ou trois marronniers grisonnant dans la tristesse des jours d'automne. Néanmoins, si la nature a horreur du vide, il semblerait qu'elle a tout autant horreur de la monotonie. Voici que depuis une décennie environ, un changement des pratiques intervient progressivement. Les cours, intégralement couvertes de bitume, se métamorphosent sous l'impulsion

de certains acteurs publics et paysagistes en vue de libérer les sols. La cour d'aujourd'hui retrouve ainsi des couleurs, de la vie, de l'oxygène, les sols redeviennent perméables et favorables à la biodiversité, source de bien-être et d'espaces ludiques qui font la part belle à la découverte de la nature. Les cours rénovées proposent ainsi des espaces végétalisés, une meilleure gestion de l'eau de pluie grâce à son infiltration dans le sol, mais aussi des aménagements adaptés aux besoins des enfants, avec des coins calmes et qui encouragent l'inclusion et la mixité garçons-filles. Enfin, elles s'inscrivent dans une démarche de bon sens au regard des enjeux climatiques actuels : d'ici la fin du siècle, Météo France, projette une augmentation de la température moyenne annuelle de 1°C à 4°C et des épisodes de canicule compris entre 10 à 25 jours. Encore massivement asphaltées et imperméables, les cours d'école se transforment l'été en îlot de chaleur, engendrant un désagrément notable pour les enfants et le corps enseignant à partir des beaux jours. Repenser la cour d'école, c'est ensemble semer l'avenir !



PETITES ÉCOLES ET GRANDES AMBITIONS !

VALEURS, PHILOSOPHIE, OBJECTIFS

Am stram graines a pour objectifs d'expérimenter des projets abordables et durables, fondés sur les valeurs du « fait maison », du réemploi et pensés de manière participative, afin de présenter des solutions adaptées aux communes rurales de la Charente-Maritime. Les collectivités qui ont décidé de s'engager dans le projet de rénovation de leurs cours d'école sont :

- Bussac-sur-Charente
- Chérac
- Semussac
- Villars-en-Pons.

Une enveloppe de 60.000 euros H.T est prévue pour chaque cour. Ce montant est global et devra couvrir les études et les travaux. L'équipe de maîtrise d'œuvre doit envisager l'intégralité de la démarche en considérant le budget donné : diagnostic partagé, concep-

La démarche **Am stram graines**, portée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Charente-Maritime (CAUE 17) propose d'associer, dès le démarrage du projet, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'usage, en impliquant les enfants et les adultes de l'établissement, mais aussi les élus et les services techniques de la collectivité. Le chantier à venir de ces cours d'école s'inscrit comme une introduction à la compréhension des enjeux

tion, accompagnement, réalisation... La répartition du budget (enveloppes travaux et rémunération) est laissée à son initiative. En fonction de leurs compétences, les équipes devront être actrices sur tout ou partie des travaux envisagés et/ou animer des chantiers participatifs.

Le budget alloué étant limité, l'objectif n'est pas la transformation totale de la cour mais plutôt d'établir un plan global et cohérent afin de savoir ce que l'on peut faire sur la cour. La majeure partie devra être réalisée mais certains éléments pourront être envisagés les années suivantes à la charge de la Commune. Le projet global aura pour but d'améliorer significativement la vie de la cour, le confort des usagers, en proposant des aménagements sobres, inventifs, polyvalents, réversibles et adaptés à l'existant.

écologiques, tout en stimulant la créativité et la curiosité des enfants. Aussi, il s'agit d'abord de questionner le ressenti de la cour de récréation de tous les usagers sur le confort, la chaleur, les activités, la surveillance, l'entretien etc.

Puis le projet de transformation de la cour d'école pourra prendre forme à partir d'une boîte à outils composée des quatre éléments structurants suivants.



Le végétal

Il offre de l'ombrage et permet l'observation de la biodiversité et la reconnexion des enfants avec le vivant



Le sol

Une fois libéré de l'emprise bitumée, il offre un espace rafraîchissant et adapté aux besoins ludiques des élèves



L'eau

Le cycle de l'eau peut ainsi être observé, ressenti et compris par les enfants



Le mobilier Les jeux

Ils sont prioritairement issus du réemploi et proposent une palette d'activités stimulantes pour tous

Ces éléments constituent les objectifs à atteindre, et visent à améliorer le bien-être des enfants. **Modulable et évolutive, la cour se composera de différentes zones d'activités** pour l'enfant qui choisira soit d'être actif ou de ne pas l'être, de faire du sport, de s'adonner à la lecture, de flâner entre amis ou tout autre chose. La cour devra par ailleurs offrir une protection contre le vent et la pluie pour les périodes d'automne et d'hiver, et un **espace de fraîcheur le printemps et l'été.**

Le projet **devra prendre en compte la gestion intégrée des eaux pluviales**, par exemple, solutions de déconnexion au réseau, infiltration des eaux de pluie dans le sol **tout en permettant l'accueil d'une flore et d'une faune diversifiées**, adaptées au changement climatique.

À ces bénéfices écologiques s'ajoutent des bénéfices pédagogiques et sociaux : le projet doit permettre, outre de limiter le phénomène d'îlot de chaleur, de **repenser les usages en insistant sur sa dimension inclusive et non-genrée.** La cour d'école devra ainsi être accessible à tous les enfants, quelles que soient leurs capacités physiques ou cognitives. Elle devra permettre aux filles et aux garçons de jouer ensemble sans distinction de genre.

L'objectif est également de pouvoir réaliser le projet, de la concertation jusqu'aux travaux, en associant les élèves dans le processus de transformation et qu'ils deviennent acteurs de ce projet co-construit.

Ce sont certes de « petites » cours d'école... mais qui incarnent de grandes ambitions !

NOUVELLES COURS D'ÉCOLE

pour
BUSSAC SUR CHARENTE
CHERAC
SEMUSSAC
VILLARS EN PONS



3^{ème} ÉDITION 2026 – 2027





BUSSAC SUR CHARENTE

ECOLE PRIMAIRE GUSTAVE COURBET





La commune de Bussac-sur-Charente compte 1 350 habitants. Le bourg s'étire le long de la RD 114, en parallèle de la Charente dont la présence se fait discrète derrière la voie ferrée, rupture physique dans le paysage. À l'est on retrouve un paysage marqué par une alternance de vignes, de champs et de petits vallons boisés.

L'école de Bussac-sur-Charente se situe au cœur du village. Elle bénéficie de la proximité de plusieurs équipements communaux : la salle des fêtes, un stade, un petit terrain de basket, ainsi qu'un espace potager.

L'école est en RPI avec la commune de Saint-Vaize et comporte 90 élèves environ pour 4 classes. La CDA de Saintes a en gestion le personnel périscolaire, et d'entretien.

La cour de l'école se distingue en deux secteurs : la cour élémentaire et la cour maternelle.

Les futurs aménagements proposés et travaux se concentreront sur la cour élémentaire. Une approche globale devra cependant être réalisée sur l'ensemble des deux cours, afin d'apporter des propositions pour remplacer l'arbre mort au centre de la cour maternelle.

La cour élémentaire, de 1800 m², est principalement composée d'une vaste surface en enrobé. Elle dispose toutefois d'un espace végétalisé de taille significative. Ce secteur est structuré par un alignement de

sept arbres en limite. Cet espace accueille également une structure de jeux implantée sur une surface sablée délimitée par des bordures en bois.

En dehors de cet espace aménagé, la cour offre peu d'équipements ludiques. Les usages sont principalement concentrés autour du terrain de sport central, constituant un support pour les activités sportives.

La cour comprend également un préau de 110 m², équipé d'un tableau à craie et agrémenté de quelques dessins sur les murs.

L'école connaît des problématiques de surchauffe notamment sur ses façades

La cour maternelle est en partie en enrobé et bordée par un espace végétalisé assez important. On y trouve 2 arbres, 1 structure de jeux sur sol amortissant et des carrés potagers. Un espace résiduel, aujourd'hui fermé entre les deux cours, devra être intégré à la réflexion.

Les services techniques comptent 3 agents. Une mutualisation du matériel est envisagée avec les communes voisines.

À noter que le secteur est situé en zone de présomption de prescriptions archéologiques.



FICHE RÉCAP'

Notre commune

- * 1 350 habitants
- * Située au Nord de Saintes et traversée par la Charente
- * Couverte en partie par une zone de présomption de prescriptions archéologiques
- * Elu référent : Alain Destreguil

Notre école

- * regroupe les élèves des communes de : Bussac-sur-Charente et Saint Vaize (RPI)
- * **4 classes (dont 2 élémentaires)**
- * **environ 90 élèves**
- * Prévision : 1 classe supplémentaire dans les années à venir (fermeture possible de l'école de Saint-Vaize)
- * 1 cantine scolaire
- * 1 espace périscolaire
- * 1 salle de motricité
- * 1 bibliothèque
- * 1 préau
- * À proximité d'équipements sportifs

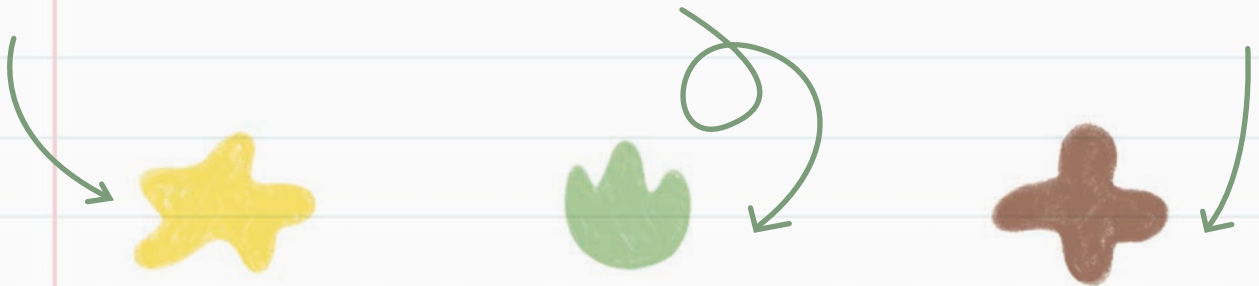


La cour élémentaire

situation et accès :

- * Une grande cour élémentaire
- * Une petite cour maternelle en continuité
- * Un espace enherbé et arboré conséquent
- * Une cour en pente continue, la rue étant le point haut
- * Accès directement depuis le parking situé au sud est de la cour

Composition de la cour :



La cour

- * 1800 m² au total
- * 1 espace vert
- * 1 aire de jeux
- * 1 préau de 110m²
- * 1 coursive
- * Des éléments maçonnés (marches, muret ...)

La végétation

- * Un grand espace enherbé
- * 3 arbustes taillés
- * 7 arbres taillés

Les jeux et mobiliers

- * 1 structure de jeux
- * 1 banc
- * Des fresques et peintures sous le préau
- * 1 panier de basket côté préau
- * 1 borne de course d'orientation

Enjeux prioritaires de la commune :

Végétaliser, désimperméabiliser la cour pour :

- * Favoriser la santé physique et le bien-être des usagers (enfants et adultes)
- * Améliorer la qualité de l'air
- * Lutter contre l'effet îlot de chaleur, rafraîchir les bâtiments et la cour
- * Favoriser le calme et réduire le stress



surface sportive en enrobé
et espace vert planté



Espace vert et structure
de jeux sur sol sableux



Terrains de
sport et façades



Coursive le long
du bâtiment

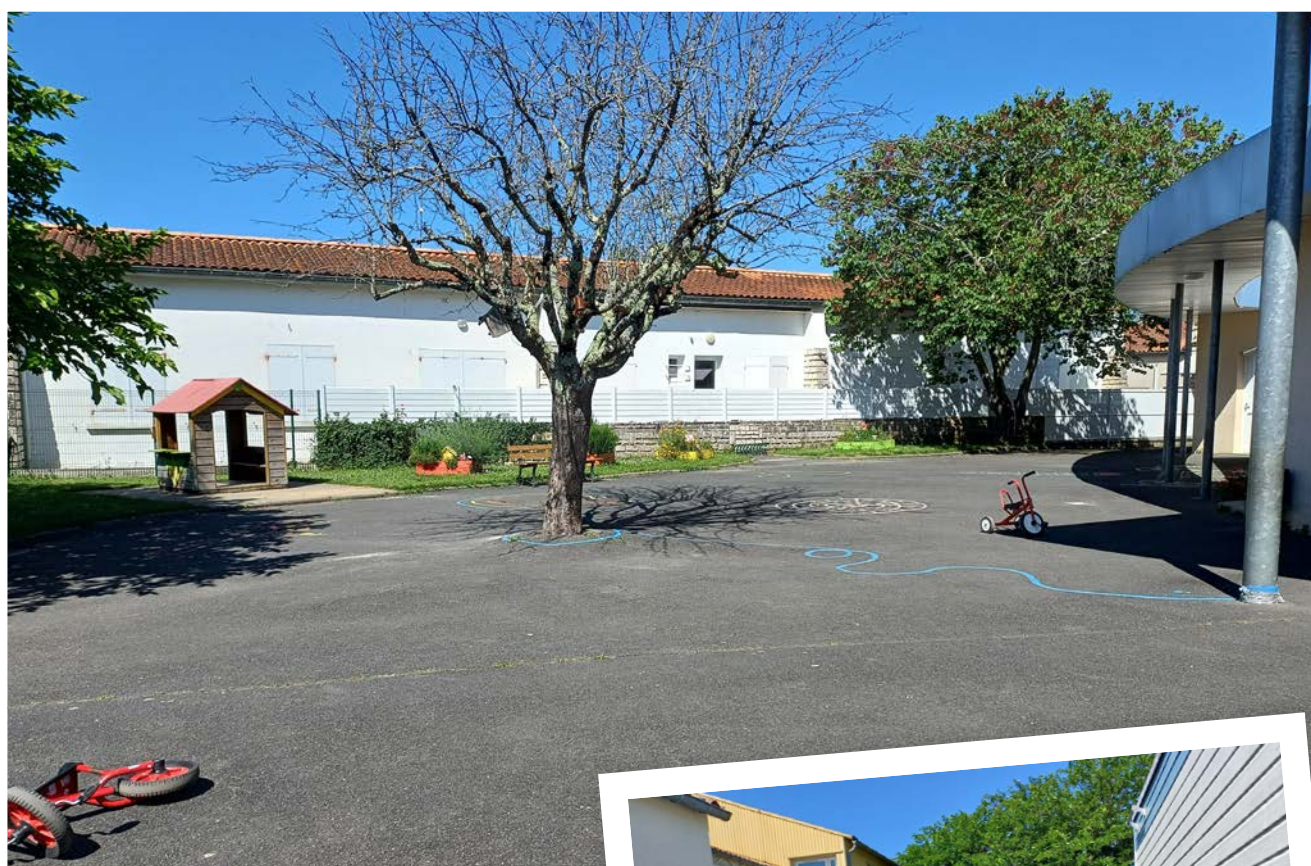


Préau





Passage vers la cour
maternelle



Cour maternelle et l'arbre mort
central à remplacer

Espace résiduel à questionner entre
cour élémentaire et cour maternelle



soutènement en béton en limite de
l'espace vert



Jeux de marches en
béton, gestion des
niveaux avec la rue



Entrée des élèves
de l'école de Bussac



CHERAC

ECOLE PRIMAIRE





La commune de Chérac, de 1 135 habitants, se situe entre Saintes et Cognac, au cœur d'un territoire marqué par la présence la vigne et de boisements. La commune est délimitée au sud par le fleuve Charente.

Le bourg est caractérisé par la présence de deux monuments historiques : l'Église Saint-Gervais-et-Saint-Protas de Chérac et la Maison de la Gaîté, construction singulière anciennement cabaret puis restaurant, dont les façades sont ornées de mosaïques.

La commune possède également un city stade à proximité de l'école

La réflexion portera sur l'ensemble des deux cours, maternelle et élémentaire. Les travaux proposés seront à envisager sur ces deux espaces.

L'école comporte 85 élève pour 4 classes (2 maternelles, 2 élémentaires).

Elle est implantée à l'arrière de la mairie ; son accès principal s'effectue depuis la place de la mairie. L'école est composée de deux cours distinctes : la cour maternelle de 640 m² et la cour élémentaire de 750 m². Ces deux espaces sont séparés par un bâtiment central.

Les deux cours présentent des caractéristiques similaires. Elles sont majoritairement revêtues d'enrobé et disposent chacune: d'une structure de jeux avec sol souple amortissant, d'un banc et de marquages au sol

plus ou moins visibles.

La cour maternelle accueille un arbre tandis que la cour élémentaire en compte deux, seuls ombrages de la cour en période estivale.

Dans la cour élémentaire, une haie taillée, longée d'un muret et d'un caniveau, constitue une limite avec un petit espace extérieur appartenant à la mairie.

La cour maternelle comporte quelques marches et une rampe d'accès au pied du mur aveugle ainsi qu'une clôture rigide. Elle est par ailleurs marquée, au sud, par la présence d'un haut mur assez austère.

Entre les deux cours se trouve un espace intermédiaire actuellement non utilisé par les enfants. Cet espace devra être intégré à la réflexion d'ensemble afin d'en étudier les potentialités.

Les services techniques compte 3 agents techniques (1 espaces verts, 1 bâti, 1 mécanique/bâti). La commune possède également un tissu associatif dynamique œuvrant sur les espaces publics de la commune.

L'école est située dans le périmètre de protection de monuments historiques. À ce titre, l'Architecte des Bâtiments de France devra être consulté dans le cadre du projet.

Elle est également située en zone de présomption de prescriptions archéologiques.



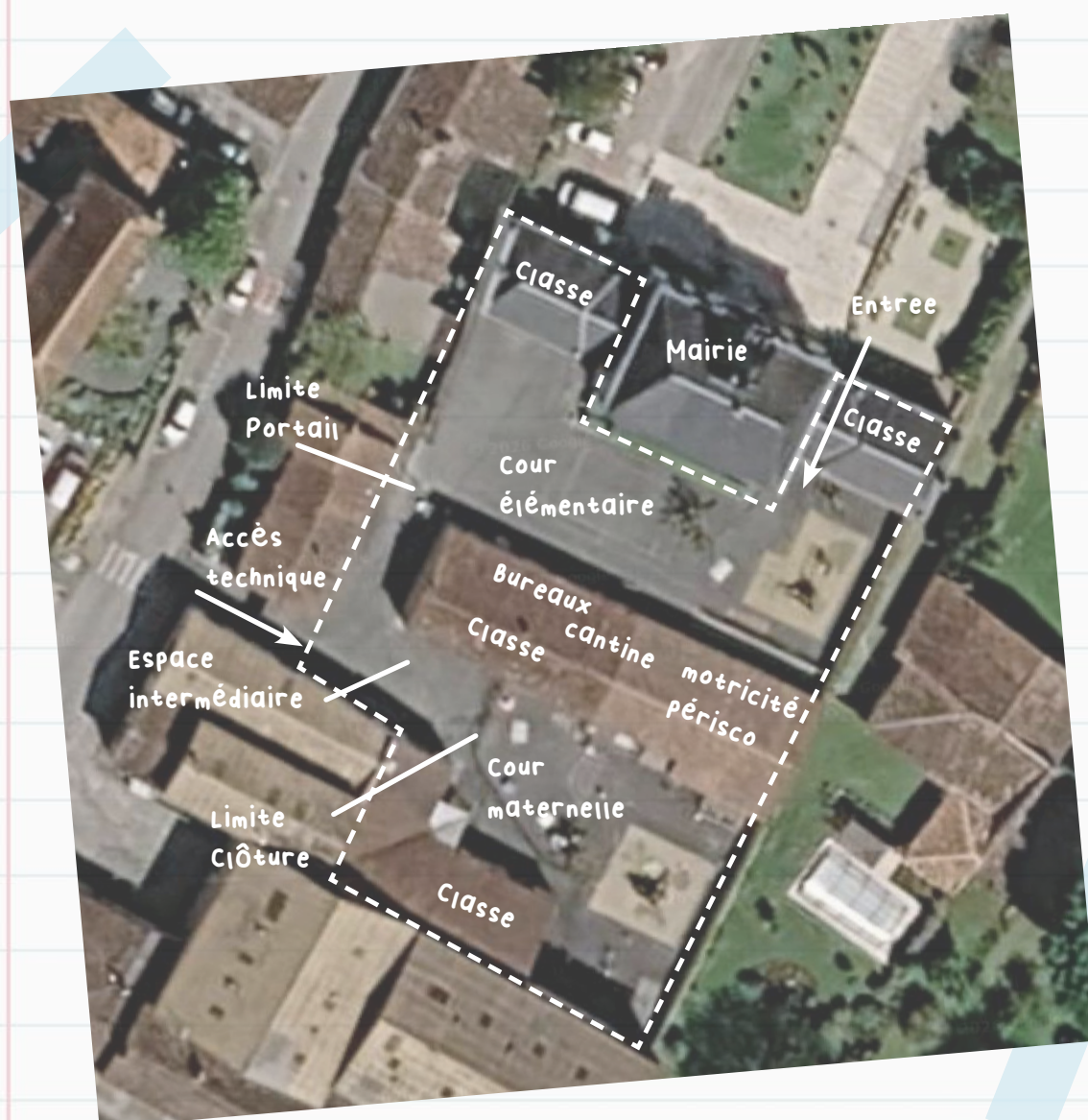
FICHE RÉCAP'

Notre commune

- * 1 135 habitants
- * Situé entre Saintes et Cognac au cœur du vignoble
- * Couvert par le périmètre soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (église et Maison de la Gaïeté classé MH)
- * Couvert par une zone de présomption de prescriptions archéologiques
- * Élu(e) référente: Anne-Sophie Serra-Davisseau.

Notre école

- * **4 classes**
- * **85 élèves environ**
(36 en maternelle, 49 en élémentaire)
- * 1 cantine scolaire
- * 1 salle de motricité / périscolaire
- * 1 bibliothèque
- * 1 dortoir

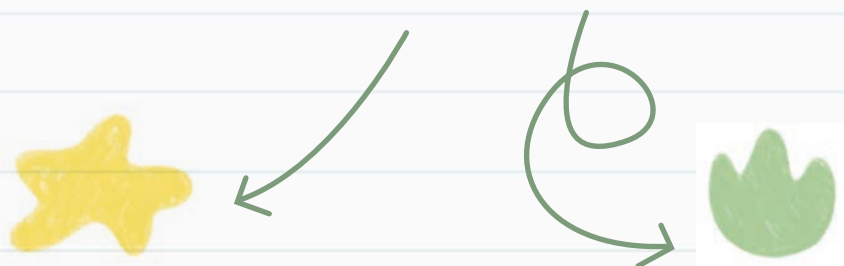


LES COURS

situation et accès des cours :

- * 2 cours distinctes entre maternelles et élémentaires, séparées par un bâtiment
- * Cour élémentaire située à l'arrière de la Mairie
- * Un espace intermédiaire non utilisé entre les deux cours
- * Accès école directement depuis la place de la Mairie et accès technique à l'arrière

Composition des deux cours :



LA COUR maternelle

- * 640 m² de surface en enrobé
- * 1 arbre taillé
- * Des marches / murets
- * 2 petites auvents en continuité du bâti
- * 1 clôture métallique
- * 1 banc
- * 1 structure de jeux avec sol amortissant
- * Des marquages au sol pour les jeux

LA COUR élémentaire

- * 750 m² de surface en enrobé
- * 1 haie taillée en limite de l'espace Mairie
- * 2 arbres taillés
- * 1 banc
- * 1 structure de jeux avec sol amortissant
- * Des marquages au sol pour les jeux
- * 1 rampe d'accès

Enjeux prioritaires de la commune :

- * Lutter contre la chaleur en créant des îlots de fraîcheur
- * Créer des espaces de jeux et d'épanouissement naturels, végétalisés
- * Diminuer les surfaces imperméables pour que l'eau de pluie retourne à la terre

La Cour élémentaire

surface enrobée avec quelques marquages au sol pour le sport



L arbre au centre de la cour



structure de jeux et sol amortissant



Façade de classe



Espace de la Mairie délimité
par une haie taillée et muret



Arrière de la Mairie,
donnant sur la cour enrobée et arbre comme seul point ombragé

La Cour maternelle



surface enrobée
et sol amortissant
composent la cour

Arbre et banc ,
espace ombragé de
la cour



Ambiance minérale
entre sol et murs





La structure de
jeux et son sol
amortissant

Rampe et marches
en béton au pied
de ce mur gris



Espace intermédiaire inoccupé
entre cour maternelle et cour élémentaire de Chérac



SEMUSAC

ECOLE PRIMAIRE





La commune de Semussac compte 2532 habitants. Elle est située dans l'arrière-pays de l'estuaire de la Gironde, entre Saint-Georges-de-Didonne et Cozes. Elle bénéficie de la proximité des stations balnéaires de la Côte de Beauté tout en conservant un caractère rural.

Le secteur des écoles se situe au cœur du bourg, non loin de l'église et de la mairie.

Le projet de réaménagement de la cour d'école se concentrera sur l'école élémentaire, qui est composée de 5 classes, et elle accueille un peu moins de 100 élèves.

Celle-ci présente des problématiques d'îlot de chaleur et est caractérisée par un déficit d'éléments naturels.

La cour représente une surface d'environ 850 m² dont une partie, d'une superficie d'environ 150 m², est recouverte par un préau.

La cour élémentaire se compose d'un vaste espace majoritairement minéral, ponctué de quelques arbres de faible développement offrant un ombrage très limité.

Le sol est presque totalement revêtu d'enrobé, complété par deux secteurs engazonnés (avec plaques alvéolées). Ces dernières constituent les seules surfaces perméables de la cour mais ont une apparence sèche et plutôt stérile.

Plusieurs bancs sont disposés le long des façades d'un des bâtiments scolaires. Quelques marquages au sol permettent d'animer l'espace et proposent des jeux simples aux enfants.

Le terrain présente une pente régulière du nord vers le sud. Les eaux pluviales sont collectées par des grilles avaloirs situées à la jonction avec le préau. Un cheminement en béton désactivé assure la liaison avec l'école maternelle.

Afin de gérer les différences de niveau, plusieurs marches et bordures structurent les espaces, notamment au droit des accès aux salles de classe.

Les priorités de la commune sont : végétaliser la cour avec entre autres, des arbres de haut-jet qui ombrageront les classes dans quelques années, et créer des zones et des ambiances différentes afin de proposer les activités calmes ou dynamiques aux enfants.

Les services techniques compte 5 agents techniques dont 2 pour les espaces verts.



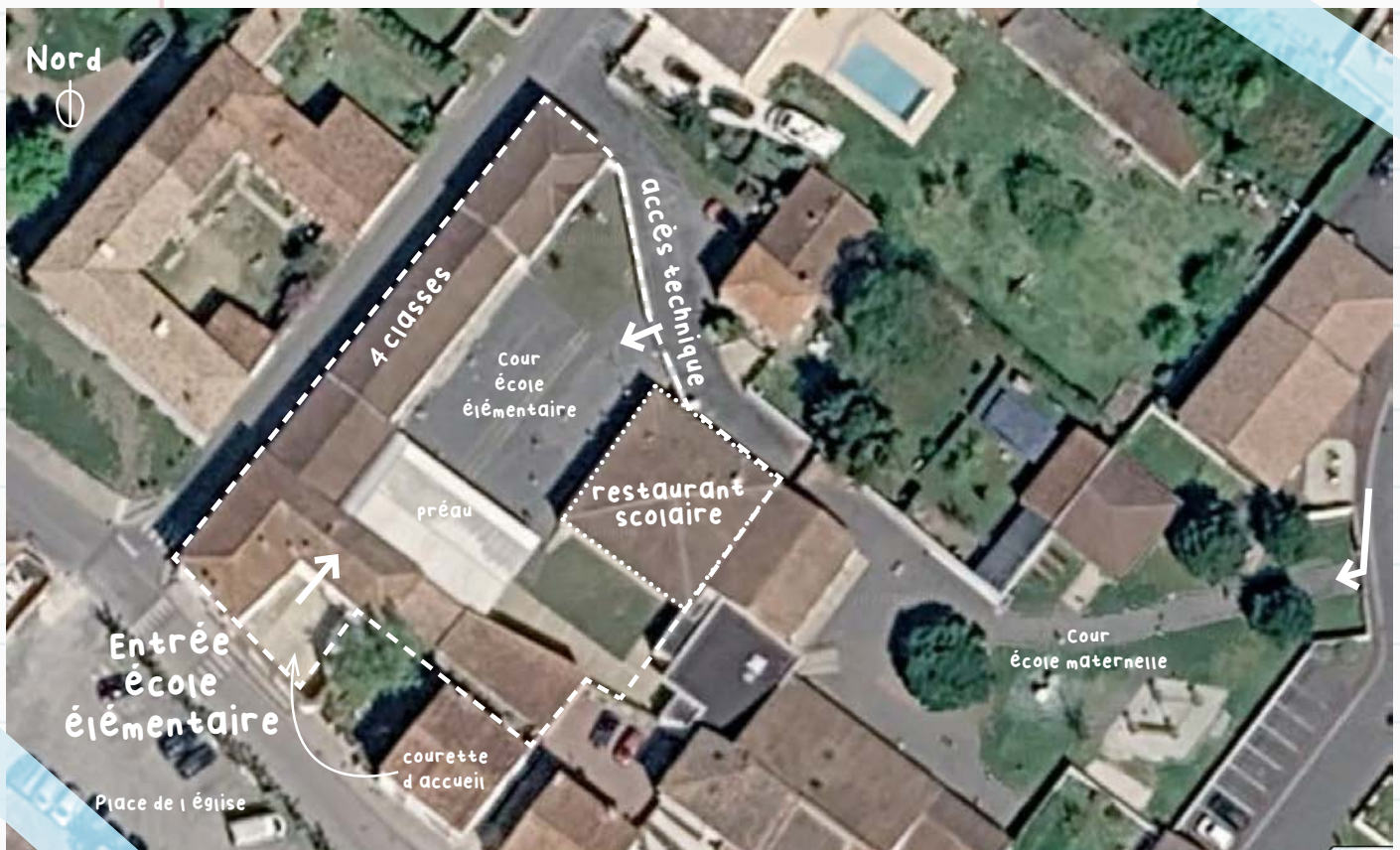
FICHE RÉCAP'

Notre commune

- * 2500 habitants au 1er janvier 2025
- * Située non loin de Royan en secteur arrière littoral
- * Éluée référente : Agnès Egreteau

Notre école

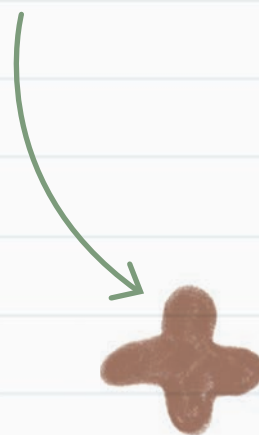
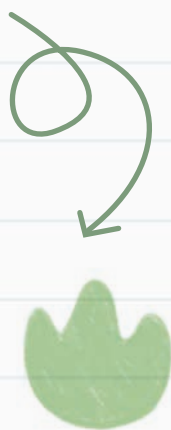
- * Une école élémentaire : env. 100 enfants répartis en 5 classes
- * 1 restaurant scolaire situé entre les 2 écoles (maternelle et élémentaire)
- * Un grand préau
- * Une courette située à l'entrée, espace-tampon entre l'école et la rue



La Cour élémentaire

situation et accès

- * Une grande cour bordée par les classes et le restaurant scolaire
- * École au cœur du bourg, au milieu d'un tissu résidentiel
- * Entrée principale de l'école élémentaire depuis la rue des vignes
- * Accès technique depuis la rue des deux moulins



La cour

- * 1 cour de 830 m² dont
- * 1 préau de 150 m²
- * Une dénivellation significative gérée en pente douce

La végétation

- * 100 m² enherbés
- * 2 arbres (prunus) trop jeunes pour apporter ombrage et fraîcheur

Le mobilier et les jeux

- * Plusieurs bancs sont disposés le long des classes
- * Marelle peinte au sol
- * Tableau d'expression sous le préau

Enjeux prioritaire de la commune :

- * Végétaliser la cour d'école pour lutter contre l'effet îlot de chaleur, planter des arbres pour ombrager les classes
- * Créer des zones de repos et des zones actives, élargir l'offre de jeux
- * Réduire les surfaces imperméables pour que l'eau de pluie retourne à la terre



L'entrée de l'école se fait
par une courette
très minérale



Entrée de la cour
par le préau



La cour est divisée par un marquage jaune en deux secteurs, l'un actif avec les jeux de ballons et l'autre réservé aux jeux calmes





vue sur le restaurant à gauche
et l'école maternelle à droite

Zoom sur l'un
des secteurs engazonnés



vue panoramique sur l'ensemble de la cour





Les 2 arbres de la cour



Les jeux de la cour de semussac



VILLARS EN PONs

ECOLE MATERNELLE ET COURs PREPARATOIRE





A quelque kilomètres de Gémovac et de Pons, la commune de Villars-en-Pons accueille 583 habitants. Elle est caractérisée par la présence de son église romane, inscrite au titre des Monuments Historiques.

L'école fonctionne dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Inter-communal (RPI) avec la commune de Jazennes. Les deux classes de maternelles et CP sont à Villars-en-Pons.

L'école accueille presque 50 élèves répartis dans deux classes. Elle est localisée à l'arrière de la mairie. La cour s'étend en U autour d'un bâtiment central occupé par un appartement communal.

La cour de récréation est cernée entre la mairie et l'école totalement recouverte d'enrobé exceptés 2 carrés qui accueillent des jeux de motricité et bénéficient ainsi d'un sol souple amortissant.

On note également la présence de 2 petits préaux :

- Un premier à proximité de la cantine ;
- Un second, de hauteur réduite adaptée à la taille des enfants, qui dispose également d'un sol souple et regroupe des jeux mobiles.

Le centre de la cour est occupé par un puits ancien, peu mis en valeur.

L'ombrage de la cour est aujourd'hui très limité et repose essentiellement sur les deux préaux, on note également la présence un arbre taillé (existant) dont l'ombre est réduite. La

végétation est par ailleurs quasiment absente.

En revanche, les abords de la cour sont entièrement végétalisés. Les terrains situés à l'arrière de l'école appartiennent à la commune et il semble pertinent d'intégrer ces espaces à la réflexion globale d'aménagement.

Ce terrain offre des vues intéressantes sur le clocher de l'église et la campagne environnante, et représente un potentiel important.

Aussi, un espace est actuellement utilisé pour la pratique de « l'école du dehors », avec l'installation de mobilier léger. Cette expérience constitue un point d'appui intéressant pour envisager le développement d'espaces pédagogiques extérieurs plus diversifiés et davantage connectés aux espaces naturels environnants.

L'école étant située dans le périmètre de protection de l'église, l'Architecte des Bâtiments de France devra être consulté dans le cadre de toute réflexion d'aménagement.

Les services techniques comptent 2 agents polyvalents mutualisés avec la commune de Jazennes (1 semaine sur 2 sur chaque commune).



FICHE RÉCAP'

Notre commune

- * Village situé à égale distance entre Gémozac et Pons
- * Au cœur d'un bourg saintongeais
- * Éluée référente : Hélène Renou

Notre école

- * 2 classes à Villars en Pons
- * 50 élèves environ
- * En RPI avec Jazennes
- * 1 cantine scolaire
- * 1 bibliothèque



La Cour élémentaire

situation et accès

- * École au cœur du bourg qui jouxte les équipements du village
- * Située en lisière du bourg qui offre une proximité et des vues sur la campagne alentour.
- * Entrée principale de l'école élémentaire depuis la rue des écoles
- * Les abords de l'école (bâti et non-bâti) sont propriété de la commune et représentent un potentiel intéressant



- | | | |
|---------------------------------------|-----------------------------|---|
| * 1 cour de 850 m ² dont | * Un arbre taillé (tilleul) | * Des tricycles |
| * 2 préaux (25 et 45 m ²) | | * Des éléments mobiles de motricité |
| | | * Un tableau d'expression sous le préau |

Enjeux prioritaires de la commune :

- * Apporter un maximum de fraîcheur et d'ombre à la cour
- * Adapter les espaces (mobilier et jeux) à tous les enfants et ouvrir l'espace sur la nature environnante (prairie derrière l'école)
- * Repenser la gestion de l'eau (eaux pluviales, activités ludiques et pédagogiques)



vue sur la première
 moitié de la cour, avec
 le petit préau décoré
 d'une fresque
 et le seul arbre
 de la cour.
 Le sol du préau est
 amortissant.





Autre secteur dédié
aux modules de
motricité sur sol
amortissant



Tricycles stockés dans le
local près du puits



Partie ouest de la cour,
avec vue sur la mairie





Partie est de la cour, la cantine se trouve au fond du préau.





Lieu de regroupement utilisé
pour la classe du dehors
... juste à côté de la cour



Le pré situé à l'arrière de l'école,
offre une belle vue sur l'église







PIC ET PIC ET COLEGRAM :

* règles du jeu *

Nos attentes :

Réemploi et sobriété // Participatif // Végétal // Cour pour tous

Les aménagements seront réalisés dans un esprit de sobriété, en favorisant le réemploi et en sollicitant les ressourceries, ainsi que d'autres structures ou associations locales. Certaines phases de travaux devront être réalisées en régie avec les services techniques et sous forme de chantiers participatifs incluant les enfants, les enseignants, le personnel du péricolaire, les parents d'élèves, les habitants de la commune... L'équipe de maîtrise d'œuvre prendra également part aux travaux et/ou animera les dits chantiers participatifs. Le végétal prendra une place essentielle dans le projet futur. La nouvelle cour proposera aux enfants une offre d'activités et de jeux élargie qui sollicite leur imaginaire, et répondra à leur créativité.

L'équipe de maîtrise d'œuvre

L'équipe de maîtrise d'œuvre se portera candidate pour 1 ou 2 communes maximum. Elle sera composée d'un ou de plusieurs professionnels présentant des compétences et/ou expériences significatives en aménagement d'espaces publics et de paysage. Le/la mandataire de l'équipe sera un paysagiste-concepteur, ou cursus équivalent avec expérience significative. D'autres expériences seront fortement appréciées : implication de la maîtrise d'usage et concertation, pédagogie scolaire, suivi et réalisation de chantier et compétences en fabrication de mobilier, de jeux et cabanes... L'équipe pourra s'entourer de façon ponctuelle d'autres compétences jugées utiles à la poursuite des objectifs.

Le budget

Le budget alloué est de 60 000 € H.T. par cour.

Cette enveloppe globale comprend l'ensemble des dépenses :

- Rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre
(Toutes phases comprises, de la conception au chantier inclus)
- Facture d'entreprises sollicitées (ponctuellement) pour le chantier
- Achat de matériaux, végétaux, etc.

La répartition du budget est laissée au choix de l'équipe candidate, qui se positionne au moment de la candidature.

La part allouée à l'enveloppe travaux devient dès lors l'enveloppe maximale allouée aux travaux. Le projet devra s'adapter à cette enveloppe, sans possibilité de deuxième phase de travaux ou d'avenant sur le montant des travaux. Un devis pour la partie rémunération sera demandé aux équipes présélectionnées pour la deuxième phase de sélection (entretiens) en cohérence avec la répartition annoncée lors de la candidature.

La collectivité engage ses services techniques (agents et équipements) dans la limite de ses capacités (variable selon les collectivités) et de manière à ne pas porter atteinte de façon excessive au fonctionnement ordinaire de la collectivité (disponibilités estivales réduites...). Il appartiendra à l'équipe d'adapter le projet (techniques, temporalités, organisation) aux contraintes et ressources des services techniques de la collectivité.

La prestation ne comprend pas d'intervention sur les clôtures, les réseaux, la dépollution et le bâti, excepté pour des aménagements légers type support pour plantes grimpantes, fresque, modifications sur les gouttières, etc.

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra s'assurer de répondre aux différentes réglementations et normes en vigueur.

Critères de sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre

L'appel à candidatures a pour but de choisir les équipes de maîtrise d'œuvre. Le jury sera principalement composé des élus et usagers de la commune concernée et du CAUE de la Charente-Maritime. D'autres membres pourront être invités pour les entretiens.

La sélection des équipes se déroulera en 2 étapes :

- Une pré-sélection réalisée à partir des dossiers de candidature (voir pages suivantes)
- Un entretien en présentiel pour les équipes présélectionnées. Des précisions sur la répartition financière seront demandées aux candidats présélectionnés, en amont de cet entretien. Les pièces administratives seront à fournir à la maîtrise d'ouvrage également à cette étape.

Selon la ou les communes auxquelles elles répondent, les équipes devront être disponibles sur les créneaux suivants :

Bussac-sur-Charente : le lundi 21/09 après-midi

Chérac : le mardi 29/09 après-midi

Semussac : le vendredi 02/10 matin

Villars-en-Pons : le jeudi 24/09 matin

Les principaux critères de sélection relatifs au choix final de l'équipe de maîtrise d'œuvre sont :

- Les références similaires
- L'expérience et la mise en œuvre de démarches participatives (en conception et en chantier)
- La qualité de la méthode de travail proposée associant à la fois la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'usage pour :
 - Les étapes de concertation avec les scolaires (enfants et adultes)
 - Le travail en collaboration avec les services techniques et les élus
 - Les étapes participatives avec tous les publics (enfants, parents, associations,...)
- L'expérience et l'implication pour les phases de réalisation
- La capacité à mettre en œuvre un projet de paysage (principes, détails, réalisation, entretien).

Le jury sera également sensible à :

- La pluridisciplinarité de l'équipe
- La compréhension du sujet, du contexte et de la démarche
- La capacité à mobiliser et impliquer les différents acteurs
- Les compétences techniques et l'expérience du chantier
- La capacité à accompagner une réalisation en régie
- Le sens de l'écoute et la force de proposition.
- Le respect du calendrier.

Déroulé et contenu de la mission, planification

Chaque phase de travail se terminera par une présentation du travail effectué par la maîtrise d'œuvre. Le comité de pilotage présent à ces réunions sera composé au minimum : élus, 1 représentant de l'école, 1 représentant des services techniques et le CAUE.

Chaque COPIL fera l'objet d'un compte-rendu rédigé par la maîtrise d'œuvre. A sa réception, la maîtrise d'ouvrage aura un temps de réflexion et sera validé 10 jours plus tard.

Les documents principaux (DIAG, AVP, PRO, Plan de plantation etc.) devront être transmis à chaque étape à la maîtrise d'ouvrage et au CAUE.

Réunion de démarrage (COPIL n°1)

Cette réunion de présentation du projet et de son contexte permettra de faire connaissance avec l'ensemble des acteurs. Elle intègre la visite des lieux d'intervention et du périmètre élargi. La maîtrise d'ouvrage mettra à disposition tous les éléments techniques disponibles (plan des réseaux, plan topo, diagnostic etc.)

Le premier COPIL aura lieu entre la semaine 42 et la semaine 45.

Phase de travail - diagnostic/esquisse :

Diagnostic à établir en concertation avec les élus, les agents des services techniques et d'entretien des locaux, les enseignants, le personnel du périscolaire et les élèves.

Les parents d'élèves, le personnel de la cantine pourront aussi être questionnés et sollicités, et pourront également devenir acteurs du projet.

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra effectuer :

- Des ateliers de concertation avec l'ensemble des acteurs ou ses représentants
- Un inventaire des ressources disponibles dans les alentours
- Une synthèse des étapes de concertation
- La définition des enjeux
- L'élaboration de 1 à 2 scénarios.

>> Cette phase se terminera par le COPIL n°2 où seront présentés le diagnostic, les enjeux et les scénarios.

La période pressentie pour le second COPIL se situe entre la semaine 1 et semaine 2.

Une journée d'échanges et d'informations sur la réglementation des aires de jeux et les normes en vigueur est prévue à destination des élus, des services techniques et des équipes de maîtrise d'œuvre. Cette journée sera collective, et permettra aux communes et équipes d'échanger sur leur mission. Une partie théorique sera présentée le matin tandis que l'après-midi sera consacrée à l'étude des esquisses des équipes de maîtrise d'œuvre. Dans le but d'avoir une connaissance commune et partagée, la participation requise pour un représentant de la maîtrise d'œuvre, un représentant élu et un représentant des services techniques, au minimum

Période envisagée : semaines 3/4

Phase de travail - projet :

Finalisation du projet suivant les retours de la maîtrise d'ouvrage (plans d'exécution...), en respectant les attentes énoncées dans «les règles du jeu». Le projet détaillera :

- Les revêtements des sol, (matériaux, caractéristiques, mise en œuvre...)
- La gestion intégrée des eaux pluviales selon les nouvelles pratiques
- La palette végétale (diversité des formes, des espèces, et compatibilité en milieu scolaire)
- Les éléments de mobilier avec leurs caractéristiques techniques, leurs atouts, le caractère multi-usages ...
- Le planning envisagé des étapes de chantier en cohérence avec les participants
- Une synthèse sur la co-construction avec les services techniques
- Une estimation détaillée du projet.

Cette étape comprend également des échanges avec l'ABF, jusqu'à l'obtention d'un accord, ainsi que la rédaction d'une déclaration préalable.

>> Cette étape se terminera par le COPIL n°3 où seront présentés l'ensemble des pièces techniques. Une validation par la maîtrise d'ouvrage sera nécessaire avant de poursuivre la phase chantier.

Phase de travail opérationnelle :

La phase chantier démarrera par un atelier de préfiguration avec les élèves (et le CAUE si besoin) qui permettra de concrétiser le projet. Ce journée permettra de tester et de confirmer avec l'ensemble des usagers certains points (emplacement, largeur ...) du projet.

L'équipe de maîtrise d'œuvre affinera chaque détail et ajustera la mise en œuvre en relation avec

- Les services techniques, en l'adaptant à leurs compétences spécifiques
- Les volontaires pour les étapes participatives
- Les entreprises.

Des qualités sont attendues concernant la communication et les méthodes de travail collaboratif avec l'ensemble des participants. D'autre part la sécurité du chantier sera garantie pour tous et tout au long de cette phase.
Des points d'étapes réguliers seront prévus lors de cette phase chantier.

L'équipe de maîtrise d'œuvre proposera une fréquence de réunions sur le terrain.

>> Finalisation des livrables, réception du chantier (COPIL n°4)

L'équipe réalisera un cahier d'entretien qui sera transmis aux services techniques intégrant des précisions sur la gestion des lieux, le rechargement des matériaux, l'entretien des espaces végétalisés, le calendrier d'entretien. Une charte sera également rédigée à destination des usagers.

Après validation par la maîtrise d'ouvrage, un moment festif permettra de réunir l'ensemble des participants.

NOTA :

L'équipe de maîtrise d'œuvre mettra à disposition du CAUE 17, photos et autres visuels illustrant les différentes étapes de la mission. L'objectif est de réaliser un support (type carnet) dans le but de sensibiliser les élus sur les problématiques liées à l'aménagement des cours d'école.

Dans le but d'améliorer la démarche, un bilan sera effectué à la fin du projet à l'ensemble des participants d'une même commune.

Dossier de candidature Am stram graines

- ☐ La fiche de candidature complétée directement sur le formulaire de la plateforme (voir ci-dessous ou sur le site caue17.fr)

Un fichier PDF unique comprenant dans l'ordre suivant :

- ☐ Une note de motivation et d'intentions (1 A4 recto/verso max) précisant la compréhension du sujet, la méthodologie et le rôle de chaque membre de l'équipe
 - ☐ Un dossier de références présentant 4 références maximum (2 A4 recto/verso max, avec des précisions sur le type de projet et le rôle de chacun)
 - ☐ Les CV et copies des diplômes de chaque membre de l'équipe
-
- ☐ Le calendrier fourni (à télécharger sur la plateforme) à compléter puis à déposer sur la plateforme

**Le dossier de candidature complet doit être déposé
sur la plateforme dédiée (accessible depuis notre site internet)
avant le 28-08 2026 à 12h.**

(lien : <https://caue17.fr>)

La réception des candidatures sera notifiée par retour de mail.
Les dossiers incomplets ou excédentaires ne seront pas pris en compte

NOTA : Une équipe ne peut candidater que sur 2 des 4 communes.

Les équipes sélectionnées aux entretiens devront faire parvenir au CAUE (5 jours avant) les documents suivants :

- ☐ L'ensemble de ses pièces administratives (assurance, etc.)
- ☐ Un devis détaillé (par compétences et suivant le déroulé de la mission).

Calendrier

Lancement de l'appel à candidatures : 03 juillet 2026

Date limite d'envoi des questions : 21 août 2026 jusqu'à 12h.

Date limite d'envoi des dossiers de candidatures : 28 août 2026 jusqu'à 12h.

Entretiens finaux des équipes présélectionnées avec pièces techniques et administratives :

Bussac-sur-Charente : le lundi 21/09 après-midi

Chérac : le mardi 29/09 après-midi

Semussac : le vendredi 02/10 matin

Villars-en-Pons : le jeudi 24/09 matin

Notification des équipes retenues : début octobre (contrat Moa / Moe et signature d'une convention tripartite entre Moa / Moe / CAUE 17)

COPIL 1 (réunion de démarrage) : entre la semaine 42 et la semaine 45.

Phase de concertation en novembre / décembre 2026.

COPIL 2 : entre la semaine 1 et semaine 2

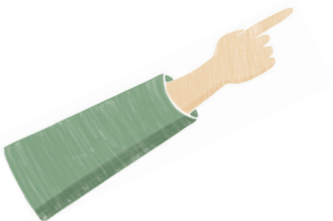
Journée d'échanges sur les normes et réglementation : entre la semaine 3 et semaine 4.

Déroulement de la mission complète : octobre 2026 à l'automne 2027.

* Les questions sont à adresser par mail à l'adresse contact@caue17.fr avec en objet «Am Stram Graines 3».

Les réponses seront affichées sur la plateforme de dépôt de candidature via l'onglet FAQ.

Merci de ne pas solliciter les collectivités en direct.



Rôles de la maîtrise d'ouvrage

Compilation des documents techniques

- Relevé topographique
- Diagnostic amiante de l'enrobé et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)
- DICT Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux auprès des concessionnaires
- Plan des réseaux
- Tous documents nécessaires complémentaires au bon déroulé de l'étude

Participation aux différentes réunions et COPIL avec validation des étapes (10 jours maximum après réception du compte-rendu).

Participation à la journée d'échanges sur les normes et la réglementation des aires de jeux (présence des élus et services techniques).

La collectivité met à disposition :

- Un/des agents des services techniques lors des phases de :
 - Diagnostic
 - Conception en concertation
 - Travaux dans la limite de ses capacités et de manière à ne pas porter atteinte de façon excessive au fonctionnement ordinaire de la commune.

La collectivité s'engage à définir un nombre de jours ou périodes en amont du chantier et à préciser :

- Les matériaux disponibles (copeaux de bois, troncs d'arbres, terre, pierres...)
- Le matériel communal (remorques, engins...).

Les chantiers participatifs sont limités à des interventions simples. Ils excluent toute tâche technique ou dangereuse et sont placés sous la responsabilité du maître d'ouvrage.

La Commune fera les liens et facilitera les échanges avec l'équipe pédagogique, le personnel de l'école et les parents d'élèves et participera à la communication via ses canaux de communication auprès des groupes habitants.

Selon le projet et si nécessaire : les honoraires du bureau de contrôle pour la mission de suivi et la certification des jeux et la coordination SPS seront pris en charge par la Collectivité.

